

proposés par un référent.

Pour désigner les candidats, cliquez sur [ce lien](#) et remplissez le formulaire en ligne... **avant le 31 mars 2020**

Le règlement de ces Trophées est disponible sur simple demande au secrétariat d'ATH.

La DGE et ATH vous remercient, par avance, de votre participation.

Contact : Pierre BOUDOT-LAMOTTE, Administrateur en charge de la Communication
- 06 08 23 70 33 - athpbl@gmail.com

Prorogation de la validité des immatriculations et des classements en cours de renouvellement



Information Atout France :

En accord avec Caroline Leboucher, je vous informe que la situation exceptionnelle que traverse le secteur nous conduit à demander ce jour la validation de l'Etat pour la mise en œuvre rapide des **mesures suivantes** :

- **prorogation de la validité des immatriculations d'opérateurs de voyages et de séjours en cours de renouvellement jusqu'à la date du 30 septembre 2020**, prorogation dont nous proposerons, le cas échéant, de repousser plus tard encore le terme en lien étroit avec vous ;
- **prorogation de la validité des classements d'hôtels, résidences de tourisme, campings, parcs résidentiels de loisirs et villages de vacances en cours de renouvellement jusqu'à la date du 30 septembre 2020**, prorogation dont nous proposerons, le cas échéant, de repousser plus tard encore le terme en lien étroit avec vous (notamment pour les établissements à forte saisonnalité).

Ces mesures provisoires visent :

- à dispenser durant une période de 6 mois les professionnels concernés des démarches et formalités liées au renouvellement de leur immatriculation ou de leur classement ;
- à éviter la perte brutale des autorisations d'exercer en l'absence de démarche de renouvellement compte tenu de la réduction ou suspension d'activité et ce, sans préjudice des contrôles habituels qui incombent à Atout France lesquels feront également l'objet de mesures adaptées à la situation actuelle ;
- à empêcher la caducité des classements arrivés à échéance en l'absence de renouvellement, du fait des difficultés dans le contexte actuel à engager des coûts pour une inspection qui ne pourrait en toute hypothèse pas avoir lieu (fermeture totale ou partielle, absence/raréfaction d'organismes d'inspection en activité, conditions anormales d'exploitation, etc. ...).

Nous serons informés prochainement de la mise en œuvre de cette mesure par Atout France et vous en tiendrons informés.

[NB : Nous avons saisi Atout France et la DGE concernant les meublés de tourisme.]

Formations

!/\ Les formations de mars et avril sont reportées à une date ultérieure.